

désire voir se conclure au plus tard en juin 1990, et mettre en oeuvre en 1992 ou 1993. En réalité, compte tenu de la complexité des systèmes débattus, conclure une entente prendra peut-être plus de temps, malgré les progrès considérables qui ont eu lieu au cours des six premiers mois de 1989.

La contribution du Canada

Ces pourparlers parallèles sur les mesures d'instauration de la confiance et de la sécurité d'une part et sur les armements conventionnels d'autre part, devraient avoir des répercussions importantes sur la forme que prendra dans le futur le visage politique et militaire de l'Europe, pivot de l'équilibre général entre les forces de l'Est et de l'Ouest. Il est essentiel pour le Canada non seulement d'être représenté à la table des négociations, mais aussi d'agir à titre de participant actif, conscient et éclairé. Le professeur Paul Buteux remarque :

...compte tenu de la poursuite de l'engagement direct du Canada en Europe, il importe énormément que le Canada dispose des compétences et du personnel nécessaires. Je veux dire qu'il doit y avoir suffisamment de gens au ministère de la Défense nationale et aux Affaires extérieures qui savent de quoi ils parlent pour faire impression sur leurs homologues de l'Alliance. Je crois que [si] nous voulons acquérir de l'influence grâce à cet engagement, il faut qu'il y ait une volonté, autant chez les fonctionnaires que chez les politiciens, de s'assurer que le Canada continue de fournir les compétences nécessaires.(13:12-13)

À l'heure actuelle, les ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale du Canada ne disposent chacun que d'un seul agent à Ottawa affecté exclusivement aux travaux sur le contrôle des armements conventionnels; bien que le ministère des Affaires extérieures devrait en avoir deux en septembre 1989. Le Canada maintient également une petite unité de vérification extrêmement précieuse, mais où manque un membre du personnel qui serait affecté exclusivement aux négociations sur les armements conventionnels. Le personnel complet de la Direction générale de la politique de contrôle des armements nucléaires et conventionnels du ministère de la Défense nationale, qui s'occupe de toutes les questions stratégiques, tactiques et conventionnelles, comprend quatre personnes seulement. À titre d'exemple, personne n'est affecté exclusivement à la mise en oeuvre de l'entente de Stockholm de 1986 sur les mesures d'instauration de la sécurité et de la confiance, malgré le fait que le ministre des Affaires extérieures Joe Clark ait déclaré qu'il s'agissait d'un tournant qui servirait de précédent précieux pour d'autres négociations sur le contrôle des armements¹². Les mesures de dotation prises par le ministère de la Défense nationale à cet égard étaient peut-être adéquates au cours de la dernière décennie, mais elles sont nettement insuffisantes aujourd'hui.

¹². Discours prononcé par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures lors de la 41^e séance de l'Assemblée générale de l'O.N.U., le 24 septembre 1986, *The Disarmament Bulletin*, hiver 1986-printemps 1987, p. 4.